

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

PROJET DU TERRITOIRE : VOLET « STRATEGIES »

Le conseil de développement de Couesnon Marches de Bretagne a été saisi par courrier le 13 septembre 2018 par la communauté des communes sur le Projet du Territoire, feuille de route fixant les priorités de développement du territoire à horizon 2026. Une consultation sur la Phase 2 sur les Stratégies, ainsi qu'une participation aux ateliers collaboratifs de la Phase 3, a été demandée dans ce cadre. C'est dans le cadre de cette saisine qu'est établi le présent document.

En préparation de cet avis, le conseil de développement a eu accès au diagnostic CEREMA établi dans le cadre du Projet du Territoire, qui lui a été également présenté et argumenté par Yoann Forveille, chargé de mission à la transition énergétique pour Couesnon Marches de Bretagne. Le conseil de développement a travaillé en autonomie à partir du diagnostic et de ses propres réflexions et états des lieux du territoire, dans l'optique d'enrichir les propositions stratégiques des élus issus des ateliers de réflexion menés par le cabinet Déclic. Ces propositions ont vocation à être scindées selon les cinq orientations prioritaires de développement du territoire fixées à la suite du diagnostic :

- Un territoire solidaire et de partage.
- Un territoire coopératif et générateur de dynamique.
- Un territoire attractif et durable.
- Un territoire en transition.
- Un territoire d'entrepreneur.

L'intérêt du travail présenté ici est d'offrir aux élus un enrichissement à leurs propres réflexions stratégiques, en proposant une vision citoyenne de ce que peut être le Projet du Territoire, et préparer au mieux les futurs ateliers autour du programme d'action.

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Dans le cadre de son travail en autonomie, le conseil de développement a choisi de mettre en avant une politique directrice pour l'ensemble de son Projet du Territoire : *Le maintien et développement des populations sur l'ensemble du territoire.* Cet objectif a été choisi suite aux constats émanant du diagnostic CEREMA, ainsi que d'un constat global fait par le conseil de développement, d'une perte de populations dans certaines zones du territoire et de difficultés à attirer et fixer des populations sur le territoire plus généralement. Un territoire ne pouvant exister sans sa population, le conseil de développement a voulu centrer ses propositions sur des stratégies permettant de fixer la population voire l'augmenter.

Cette fixation de la population est volontairement ciblée sur l'ensemble du territoire afin de créer un équilibre territorial et de ne pas générer d'espaces défavorisés (mal desservis, vieillissants, défavorisés socialement...) opposés à quelques espaces moteurs. Le but n'est pas de briser les pôles d'attractions actuels que peuvent être les communes de Maen Roch ou Antrain, mais bien de donner aux zones moins dynamiques actuellement, des atouts pour fixer les populations.

Afin de faciliter la lecture et le lien avec les travaux précédents du Projet du Territoire (diagnostic et propositions des élus) l'ensemble du document répartit les propositions stratégiques en fonction des axes énoncés à l'issue du diagnostic. Il est important de mettre en avant que certaines propositions sont transversales et que dans leurs finalités, elles couvrent plusieurs champs d'actions. C'est pourquoi l'axe « Un territoire attractif et durable » n'apparaît pas dans le corps du document. Le conseil de développement de par son objectif définit de « *Maintien et développement de la population sur tout le territoire* » a formulé l'ensemble de ses remarques avec à l'esprit la création d'un territoire attractif et durable pour la population actuelle et future. Ainsi, il paraissait totalement artificiel de séparer cet axe thématique des autres, puisqu'il sous-tend l'ensemble du propos.

LES AXES DU STRATEGIQUES DU PROJET DU TERRITOIRE

Axe I : Un territoire coopératif et générateur de dynamiques (*Un Territoire attractif et durable*)

- **Proposer un accompagnement aux structures associatives afin de conserver et renforcer l'attractivité du territoire.**

Le secteur associatif est un atout majeur du développement du territoire, car il apporte une véritable plus-value en terme vie locale et de lien social lorsque le développement économique n'est pas présent ou insuffisant. Cependant, cela reste un acteur fragile (bénévolat, emplois peu stables ou partiels, peu de moyens...). Il est donc nécessaire qu'il puisse trouver un accompagnement et un soutien conséquent en favorisant la mise en place d'outils logistiques, administratifs et de coopération, afin de le maintenir sur le territoire et de lui donner stabilité et puissance d'action au service de celui-ci.

- **Former les futurs citoyens grâce aux institutions citoyennes, afin de préparer les acteurs d'un territoire dynamique et participatif de demain.**

Le conseil de développement souhaite un axe autour de la formation citoyenne de la jeunesse, car elle représente la population active de demain et également celle que l'on souhaite voir rester sur le territoire. En formant la jeunesse à l'investissement citoyen et à la conduite de projet, on renforce l'attachement au territoire, redonne une place à la jeunesse et crée à terme des citoyens investis sur l'avenir du territoire et force de proposition.

Un territoire a besoin de l'investissement et de l'adhésion de sa population pour vivre et innover. C'est elle qui s'investit dans les structures associatives, sociales, culturelles du territoire et est encline à faire évoluer celui-ci notamment par l'action citoyenne.

- **Développer un outil multimodal au service des habitants, regroupant l'ensemble des informations et services essentiels pour vivre et travailler sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne.**

L'attractivité du territoire se joue en mettant en avant les atouts de celui-ci pour regrouper les familles sur le territoire et permettre aux conjoints de travailler sur le même secteur notamment.

Dans cette optique, la mise en place d'un tel outil semble essentiel au conseil de développement, car il y a une véritable méconnaissance des services du nouveau territoire par les habitants. Un tel outil permettrait l'accès pour chaque habitant et primo arrivants à une ressource pour accompagner sa vie quotidienne, ses démarches, son intégration sur le territoire, sa recherche d'emploi, etc.

A terme cet outil pourrait être une vitrine du territoire, attirer une nouvelle population et faciliter son installation/intégration.

Axe II : Un territoire solidaire et de partage *(Un Territoire attractif et durable)*

- **Favoriser la mobilité pour tous, grâce aux pratiques des mobilités partagées et solidaires.**

En raison de l'éloignement entre les pôles d'habitation, de services et d'activités économiques, la mobilité est un des pivots du développement des territoires ruraux.

C'est pourquoi le conseil de développement souhaite favoriser les mobilités solidaires via l'action citoyenne ou de manière institutionnalisée, afin d'offrir la même mobilité pour tous sur le territoire. Cela permettra également de développer un « bien vivre » sur le territoire en créant une solidarité entre les habitants, des déplacements collectifs et en diminuant la pollution et le coût de transport individuel.

- **Des services de proximité comme facteur d'équité territoriale.**

Les services de proximité sont centraux dans la réflexion proposée, car ils rendent un territoire facile à vivre et permettent de conserver l'aspect humain de l'administration. La proximité des services de la collectivité ou utiles à la vie quotidienne permet de retenir une population sur le territoire, sinon elle se concentre sur les points bien desservis, entraînant la création d'espaces fragilisés, car peu peuplés ou regroupant une population plus défavorisée.

L'accès à un même service partout permettra de diminuer les fractures entre espaces et aboutira à un territoire globalement plus équitable, malgré les problématiques de mobilité. Ainsi les services essentiels de Couesnon Marches de Bretagne et ses partenaires (informations, administration, social, culturel, économique...) seraient accessibles à tous, via des permanences par exemple, en des points fixes du territoire avec des espaces permettant également l'accès et l'accompagnement aux services numériques disponibles afin de diminuer la fracture numérique entre les habitants.

Axe III : Un territoire en transition éco énergétique *(Un Territoire attractif et durable)*

- **Un territoire plus propre et auto-suffisant grâce au développement d'une politique d'énergie renouvelable et d'exploitation des ressources locales (valorisation de la filière bois, déchets verts, eau...).**

En raison des changements climatiques et économiques actuels liés à l'énergie, il est important d'avoir une démarche consciente d'utilisation des énergies, afin d'avoir un territoire durable et propre, attractif pour les populations. Se concentrer sur une ressource renouvelable et locale permet de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, d'assurer une sécurité énergétique et de développer une économie basée sur le circuit court.

Le conseil de développement met en avant notamment le bois, car c'est une ressource abondante sur le territoire, pouvant être utilisée autant pour les entreprises et l'habitat privé et produire une énergie avec peu de rejet grâce aux nouveaux systèmes de chauffage au bois.

Il propose également la valorisation d'autres ressources du territoire comme les déchets verts, qui par les actions de méthanisation et de compostage permettent de valoriser ces éléments sous forme d'énergie ou d'apport fertilisant, ou encore la récupération des eaux de pluie du territoire.

- **Un territoire et des bâtiments plus économes en énergie par le développement de point d'énergies partagées.**

Les points d'énergies partagées sont des espaces alimentés par les énergies renouvelables (solaire, bois, eau) mutualisés entre des bâtiments publics ou bien entre des logements privés, par l'installation de structures communes ou par la possibilité de revente d'énergie entre privés.

La mise en place de points d'énergies partagées entre entreprises ou au sein d'habitats groupés ou collectifs permettra de mutualiser les consommations d'énergies renouvelables et donc les coûts liés à la consommation et aux investissements sur ce domaine. Au-delà de l'aspect écologique et économique, c'est également développer une économie de partage et solidaire entre les habitants. Ce système déjà présent sur certains bâtiments publics du territoire est une initiative à poursuivre avec un développement vers les privés (entreprises et habitants).

Axe IV : Un territoire d'entrepreneurs *(Un Territoire attractif et durable)*

- **Agir en faveur de l'entrepreneuriat sur le territoire en proposant aux entreprises des outils essentiels à leur bon développement : le numérique et la collaboration locale.**

L'attractivité économique étant essentielle pour continuer à attirer une population jeune et active et créer de la richesse, il faut accompagner les entrepreneurs vers des outils leur permettant de diminuer les freins liés à l'implantation en territoire rural.

Dans ce cadre deux axes essentiels ont été relevés :

- Former les entreprises aux possibilités du numérique et des réseaux sociaux dans le cadre du développement de leurs activités sur un territoire rural excentré (se faire connaître hors du territoire, exporter, récupérer des marchés...).
- Favoriser les outils de collaboration et de mise en réseau des entreprises pour optimiser les ressources (échange de matériel et savoir-faire, sous-traitance locale, partage de collaborateur...)

- **Agir pour le soutien et le développement d'une agriculture plus raisonnée et adaptée aux contraintes du territoire.**

L'agriculture est l'un des moteurs de l'économie du territoire, il est important de soutenir ce secteur clef en vue des mutations à venir sur le secteur, de l'impact du changement climatique et en vertu de l'impact écologique de cette activité sur le territoire.

L'aide au développement de pratiques agricoles raisonnées et adaptées aux contraintes du territoire dans l'agriculture conventionnelle comme biologique, le développement de circuit court de production-distribution, la favorisation d'installation de jeunes agriculteurs et d'exploitations à taille humaine permettra de renforcer l'économie agricole du territoire tout en maintenant une qualité de vie pour les exploitants et les habitants.